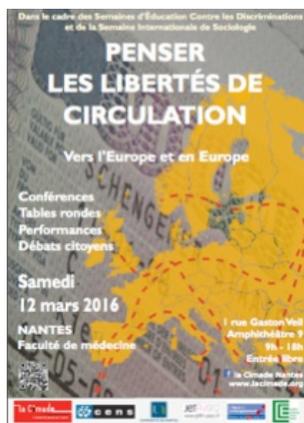


Evénements et manifestations



Penser les libertés de circulation vers l'Europe et en Europe

Alors que la chute du mur de Berlin et l'élargissement de l'Union européenne ont montré que les espaces de libre circulation sont des constructions politiques variables et évolutives dans le temps, l'ouverture de voies légales d'accès au territoire européen fait partie des impensés des politiques migratoires. Pourquoi ? Au regard des trente mille personnes mortes aux frontières extérieures de l'Europe, il est pourtant urgent de penser autrement ces politiques et d'imaginer ensemble quelles libertés de circulation pourraient exister demain.

Samedi 12 mars 2016 9 h – 18 h
faculté de médecine, AMPHI 9 1,
rue Gaston Veil. Entrée gratuite

Billet du mois : Voeux pour 2016



L'année qui vient de s'achever fut riche en événements de toutes sortes qui sont venus nous interpeler en tant que citoyens engagés à MdM.

La France est encore sous le coup du traumatisme provoqué par les attentats. Que ce soit à Calais, ou sur les côtes grecques, les images des personnes migrantes ne laissent personne indifférent. Dans une société déjà fragilisée par la précarité et les inégalités, la tentation du repli sur soi, du discours xénophobe et

du rejet est forte pour certains.

Cette ambiance générale délétère renforce l'importance de notre engagement pour plus de justice sociale et pour une réelle solidarité qui nous confond tous, en tant qu'être humain, dans une communauté de destin. Parfois nous pouvons penser que nous marchons à contre courant mais nous ne sommes pas seuls sur cette voie et c'est heureux.

Notre association bouge, se transforme pour s'adapter aux évolutions de notre société et à ses problématiques. Produit d'un travail collectif, un projet associatif rénové a vu le jour, le plan stratégique est en gestation, l'innovation est notre maître mot. Nos ambitions sont fortes et sur le plan local elles se traduisent par des mutations importantes au sein de nos programmes.

Des transferts sont en vue pour les programmes auprès des personnes proposant des services sexuels tarifés et la précarité. Après un temps d'évaluation, la transformation des CASO de Nantes et Angers se met en place pour une fermeture programmée en fin d'année avec un relais assuré par les PASS et la médecine de ville.

Les différentes options d'évolution de la mission adoption seront étudiées au cours de cette année, nous attendons les propositions du groupe de travail.

Le programme en milieu carcéral prend sa vitesse de croisière dans de bonnes conditions de coopération. Le programme Médiation bidonville va entamer sa réflexion pour la réécriture de son projet fin 2016. L'innovation est à l'œuvre avec la mise en route du programme Migration Droit et Santé (MDS).

Nous concrétisons un peu plus chaque année notre intention de partager la vie et la gestion de nos programmes avec les personnes concernées.

Nous demeurons très actifs sur le plan du plaidoyer : proposition de loi sur la pénalisation du client, prise en charge des mineurs isolés étrangers, la résorption des bidonvilles... D'autre part, la campagne pour l'élection présidentielle va nous mobiliser pour faire entendre notre voix.

Le travail de fond en collaboration avec nos nombreux partenaires se poursuit, en particulier sur le groupe de travail « accès à médecine de proximité ». Il vise à faciliter l'accès à la médecine générale pour les populations en grande précarité, notamment par un accès à l'interprétariat professionnel et à la médiation sanitaire.

Cette année sera une année de transition, nous permettant de réaliser ou de stabiliser toutes



ces mutations.

En 1986 s'ouvrait le Caso de Nantes, en 1988 celui d'Angers, en 2016 nous fêtons les 30 ans de la délégation au cours de plusieurs événements qui sont encore à finaliser.

Salariés, bénévoles, RM, sans notre engagement commun, notre travail tout cela ne serait pas possible.

2016 c'est aussi le temps du renouvellement des membres du collège pour 3 ans. Pour certains d'entre vous cette instance paraît un peu lointaine, pourtant c'est un rouage fondamental de la vie associative. Ce doit être un lieu d'intelligence collective, d'échanges et de propositions, d'information en lien avec le CA et les autres instances de MdM. Chacun d'entre vous peut s'y investir à sa manière en proposant sa candidature ou en participant aux échanges ou aux groupes de travail. Votre avis et vos idées sont précieuses et participent à la construction collective.

Au nom du collège je vous souhaite à tous, bénévoles et salariés, une année 2016 militante et solidaire, de belles rencontres humaines, de saines indignations et du partage respectueux au sein des équipes et avec les personnes que nous recevons dans nos programmes. Pour conclure, j'échange avec vous cette invitation de notre présidente Françoise Sivignon : « Restons solidaires et mobilisés face au repli sur soi, poursuivons notre engagement pour la santé et la justice sociale pour tous. L'année 2016 sera pour Médecins du Monde pleine de nouveaux défis. »

Bidonvilles : La fête des Sablières

Les familles du bidonville des Sablières de Rezé ont convié tout le quartier pour une grande fête le samedi 16 janvier dernier.



L'idée est venue des femmes, qui voulaient se réunir entre elles pour parler sexualité. Finalement le petit rassemblement est

devenue une grande fête invitant tout le quartier, le Maire de Rezé, les élus, les parents d'élèves des écoles où sont scolarisés les enfants et tous ceux qui le souhaitaient. Cette fête a été un succès ! Un buffet gigantesque aux saveurs de la Roumanie attendait les convives, accompagné de chants et de danses grâce à la venue de l'Amfifanfare. Ce moment de partage et de convivialité a permis de déconstruire les tabous qui subsistent autour des Roms. Peut-être le début d'une tradition ? Les familles pensent déjà à organiser une nouvelle fête en mars. Un regret : le maire a fait faux bond en dernière minute.

A lire : Les poissons pleurent aussi

Pierre Micheletti, président de MdM de 2006 à 2009 et vice-président d'Action contre la faim vient de sortir un nouveau livre « Les poissons pleurent aussi ».

Pierre Micheletti, médecin de métier a parcouru tous les continents depuis trente ans. Avec ce livre, il revient sur son aventure et ses observations : la dégradation de la mer mutilée par les pratiques humaines, les ressources et les savoirs ancestraux qui disparaissent, une terre qui souffre. « Une intrigue fascinante, un éclairage intimiste et poignant, ce roman, porté avec finesse par la beauté des paysages, laisse entendre les souffrances de notre planète » peut-on lire sur la quatrième de couverture.



Délégation : Recommandations sanitaires pour les bénévoles



La direction des Ressources Humaines des Missions France a fait paraître en novembre 2015 une note de recommandations sanitaires pour les personnes investies dans les programmes de prévention et/ou de soin.

Le statut de bénévole ne permettant pas d'avoir recours à la médecine du travail, MdM conseille vivement de solliciter un médecin afin d'évoquer certaines questions de prévention autour de cette activité. Cette demande résulte du fait que vous êtes en contact avec des personnes malades, consultant pour des soins et en situation de précarité. Il est important de bien les protéger et de vous protéger.

D'abord vérifiez bien vos vaccins obligatoires (DTP, hépatite B pour les intervenants exposés au sang, BCG et IDR doit être pratiquée tous les 2 ans) et pensez à ceux recommandés (rougeole, coqueluche, grippe saisonnière et varicelle).

Puis pensez aux gestes simples de prévention simples : se laver les mains au savon et à l'eau régulièrement, bien surveiller la désinfection et la propreté des lieux de travail ainsi que celle des outils, veiller à la bonne élimination des différents types de déchets...

Vous trouverez également dans cette note des conseils liés aux AES (Accidents d'Exposition au Sang), la composition des trousseaux de premiers secours, la possibilité du recours à un soutien psychologique... Pour plus de détails, adressez-vous à vos responsables de mission.

Manifestation : Soutien aux mineurs isolés étrangers

150 manifestants pour les droits des mineurs isolés étrangers (MIE) se sont réunis le 27 janvier à 12h, devant le palais de justice.

La décision d'un rassemblement a été prise lors d'une réunion du collectif nantais Unis contre une immigration jetable (UCIJ) le 5 janvier dernier pour venir en aide aux mineurs isolés



étrangers à Nantes, estimés en danger. Ni mineurs, ni majeurs, ils ne bénéficient pas des mesures de protection, mais ne peuvent agir comme majeurs. Ils sont les nouveaux sans droits. Le rassemblement était l'occasion pour les associations mobilisées d'exiger l'arrêt des contestations d'état-civil, la suppression des tests médicaux, la création de structures adaptées pour pouvoir accueillir et accompagner tous les MIE, la mise en place d'un suivi éducatif pour tous les mineurs et jeunes majeurs étrangers et l'accès à une scolarité pour tous. En début d'après-midi, les manifestants se sont rendus dans les locaux de l'aide sociale à l'enfance du conseil départemental pour faire entendre leur voix. Affaire à suivre.

Délégation : Vidéo MdM Pays de la Loire

En octobre dernier, une vidéo a été tournée sur tous les programmes de la délégation, peut-être avez-vous croisé Lucas, le réalisateur.

Habitué des spots de pub ou de communication d'entreprise, Lucas a "pris une claque" lors de cette semaine avec nous. Il avait déjà réalisé quelques vidéos d'évènements MdM à Paris (et la vidéo Happy) mais il n'était jamais allé sur le terrain, auprès des personnes concernées. Il a apprécié la sympathie des salariés et bénévoles, l'accueil réservé sur les terrains, il en est ressorti grandi et plus riche humainement. Il a pris conscience des difficultés auxquelles les populations rencontrées sont confrontées et il a été touché, ému et révolté par certaines situations.

La vidéo est en ligne sur internet, intranet et la Boussole, n'hésitez pas à aller la visionner et merci à tous ceux qui ont participé à l'élaboration de cette vidéo.

Délégation : Mise en place du DPI

Au 1^{er} janvier 2016, le dossier patient informatisé (DPI) arrivait à MdM. Après de multiples formations en fin d'année dernière, le logiciel doit maintenant être utilisé au quotidien lors des missions. Ressenti.

Le DPI a été mis en place au 1er janvier 2016 pour les bénévoles du Caso et du programme Médiation bidonville afin de mieux préserver les données personnelles des personnes côtoyées sur le terrain. Le DPI a été l'occasion de remettre en question la façon de travailler à MdM, notre souci de confidentialité et notre manière d'échanger les informations en interne.

Avant même que les netbooks ne soient réellement utilisés, il a fallu que de nombreuses personnes bénévoles rentrent



dans le DPI toutes les données conservées depuis des années sur papier. Un travail fastidieux de plusieurs heures, de questionnement sur la réelle importance de telle ou telle information mais un travail nécessaire pour un meilleur suivi pour la suite.

Les premières réactions ont été de se questionner sur la relation avec les personnes que nous côtoyons : est-ce qu'on allait pas passer plus de temps à regarder l'écran plutôt que l'individu lui-même ? Mais après un mois d'utilisation, l'outil ne semble finalement poser aucun problème.

Un grand merci à tous pour votre adaptabilité à cet outil. C'est grâce à la collaboration de tous que cet outil fonctionne.



Actualité : La mise en place de la PUMa (Protection Universelle Maladie)

La loi de financement de la sécurité sociale a instauré la « protection universelle maladie », dite « PUMa », dans un objectif de simplification et d'universalisation du système. Elle est entrée en vigueur le 1er janvier 2016.

1. Contenu de la réforme

- Un nouvel article L. 160-1 du code de la sécurité sociale est maintenant en vigueur : « Toute personne travaillant ou, lorsqu'elle n'exerce pas d'activité professionnelle, résidant en France de manière stable et régulière bénéficie, en cas de maladie ou de maternité, de la prise en charge de ses frais de santé ».

- Les « prestations en nature de l'assurance maladie » deviennent « la prise en charge des frais de santé ».

- Les « assurés sociaux » deviennent des « bénéficiaires » de la PUMA.

- Alors qu'auparavant ils pouvaient bénéficier d'une protection maladie à de nombreux titres (travailleurs, assimilés, ayants droit, bénéficiaires de minima sociaux, bénéficiaires d'un maintien des droits, détenus, résidents stables et réguliers, etc.), ils sont aujourd'hui bénéficiaires de la PUMA soit en raison de leur activité professionnelle soit parce qu'ils résident de manière stable et régulière sur le territoire français.

4 conséquences principales :

- Le dispositif CMU disparaît (la Complémentaire-CMU est maintenue ; les textes restent inchangés)

- L'ayant-droit majeur va disparaître progressivement, chaque personne étant bénéficiaire personnellement. Et à partir de 16 ans les mineurs pourront demander à bénéficier, à titre personnel, de la prise en charge des frais de santé.

- La condition de résidence va faire l'objet d'un contrôle renforcé (article L 114-10-1 CSS et suivant).

- Le dispositif de maintien de droits disparaît (sauf pour les prestations en espèce) : il n'est plus nécessaire dès lors que la personne est bénéficiaire de la PUMA si elle réside en France.

Cependant pour les étrangers résidant en France cependant le double objectif de simplification / d'universalisation ne semble pas atteint. Les étrangers résidant régulièrement en France sont rattachés au nouveau système mais dans des conditions encore mal définies. Le dispositif de l'AME perdure pour les étrangers en situation irrégulière.

2. Zones d'ombre persistantes concernant les personnes étrangères

- La définition de la condition de résidence régulière : il en existait jusqu'à présent 3 selon le mode d'affiliation (critère socio-professionnel et ayant droit : des listes de titres existaient – CMU : une convocation en préfecture suffisait).

- La définition sera donc unique, mais reste à définir (décret annoncé pour le premier trimestre 2016, voire le premier semestre) : ceci étant dit, dans le nouveau formulaire accessible sur le site d'ameli.fr indique d'ores et déjà qu'il est nécessaire de fournir « Toute pièce justifiant de la régularité de votre séjour : titre de séjour en cours de validité, récépissé de votre demande de titre, convocation ou rendez-vous en préfecture,... » et semble présager une condition conforme à celle qui prévalait en CMU, mais il n'y a pour l'instant aucun texte précisant cela. La définition de la stabilité de résidence est quant à elle définie (nouvel article D. 160-2 inséré dans le code par le décret du 30 décembre 2015) : Elle est identique à celle qui prévalait en CMU, et se définit comme la présence préalable de 3 mois sur le territoire (sauf exceptions).

- Le maintien de la PUMA en cas de non-renouvellement du titre de séjour ou en cas de titre de séjour précaire pose question : a priori, la PUMA s'arrête au jour du titre de séjour. La suppression du maintien de droits pourrait engendrer des ruptures de droit. Un décret à venir devrait préciser les choses ; nous sommes en lien avec le ministère sur les points restant en suspens.

En résumé, pour être bénéficiaire de la protection universelle maladie, il est nécessaire de remplir les conditions suivantes : être en situation régulière (précisions attendues par décret) et soit justifier d'une activité professionnelle en France (sans forcément y résider), soit résider de façon stable en France, ce qui veut dire résider en France et y résider depuis au moins 3 mois (sauf exceptions à qui le délai de 3 mois n'est pas opposable). Les exclusions du dispositif pour certaines personnes qui résident régulièrement en France sont maintenues.

Analyse de l'ODSE : Cette modification risque d'avoir des conséquences catastrophiques pour tous les étrangers sous titre de séjour de très courte durée (inférieur à un an) et pour tous ceux dont le titre de séjour d'un an arrive à expiration. Ce sont donc 700 000 étrangers possiblement impactés. Mais surtout, c'est plus de 2 millions de changements de statut administratif en préfecture par an qui vont donner lieu à des coupures de droits, ré-examens par les caisses d'assurance maladie, et autres demandes de pièces complémentaires (essentiellement le nouveau titre de séjour ou récépissé). Des millions d'opérations inutiles et ingérables pour les caisses.



Bénévolat : Favoriser l'engagement

De nombreux dispositifs permettent de favoriser l'engagement des salariés et la mise à disposition de personnel pour des actions humanitaires. Le point rapidement, pour les détails, rapprochez-vous de la délégation.

Différents dispositifs existent rendant possible l'engagement pour des actions humanitaires :

- La mise à disposition des praticiens et fonctionnaires hospitaliers à des actions humanitaires sur de courtes périodes. Le congé de solidarité pour les salariés voulant travailler dans l'humanitaire pendant ses congés.
- Le congé de solidarité internationale pour participer à une mission pour maximum six mois.
- Le congé individuel de formation pour suivre des actions de formation (indépendamment de celles proposées par l'entreprise), se perfectionner, se qualifier, changer d'activité...
- Le congé de représentation qui donne la possibilité à un salarié de représenter une association dont il fait partie lors de réunions de commissions ou d'instances publiques.
- Le congé sabbatique pour suspendre son contrat de travail temporairement pour réaliser un projet personnel.
- Les RTT utilisées pour une activité bénévole (dispositif légal).
- Le bénévolat de compétences pour apporter en dehors de son temps de travail ses compétences professionnelles à une association.
- Le mécénat de compétences qui permet la mise à disposition des compétences du personnel d'une entreprise, de manière ponctuelle, au profit d'une association.



Formation : Racisme et sexisme, même combat, mêmes racines ?



Dans le cadre des Semaines d'éducation contre les discriminations, la Ligue de l'enseignement 44 a le plaisir de vous inviter le vendredi 26 février, de 9 h 30 à 17 h 00, à une journée de formation intitulée « Racisme et sexisme, même combat, mêmes racines ? » à la Manufacture des Tabacs à Nantes.

Si pour mieux comprendre les mécanismes des discriminations, il faut les penser ensemble et non plus séparément, comment s'y prendre ? Comment repenser nos postures éducatives ou simplement citoyennes dans ce domaine ? Jules Falquet sociologue, enseignante-chercheuse à l'Université Paris Diderot-CEDREF-LCSP et Horia Keabzba sociologue, spécialiste du genre, de la jeunesse et de l'immigration, chargée d'enseignement, université Toulouse-Jean Jaurès, Sciences-Po Toulouse seront présentes. Selon la Ligue de l'enseignement 44 « la formation a toujours été au cœur de notre action. Elle permet de se forger une culture commune tout en s'appropriant les notions indispensables à la compréhension de la problématique traitée. Cette journée permettra de se rencontrer, débattre et aussi d'acquérir des outils d'action pour agir au quotidien. » Renseignements et inscription auprès de, Corinne.

Formation : TROD

Dans le cadre du programme de prévention dans les Missions France, des formations ouvertes à tous sont organisées au CRIPS Ile de France. La prochaine comporte une partie spécifique sur les tests rapides d'orientation diagnostique (TROD) du VIH et du VHC et répond au cahier des charges de l'arrêté du 9 novembre 2010, autorisant les acteurs associatifs à utiliser les TROD VIH. Nous avons anticipé la sortie de l'arrêté sur les TROD VHC que nous attendons toujours, afin que quand cet arrêté sortira, dans les mois à venir, tout le monde soit habilité à pratiquer les 2 TROD. Aussi, cette formation comporte 1 journée de plus que les autres formations. Dates : 21, 22, 29, 30, 31 mars (5 jours obligatoires). Informations auprès de Corinne.

Formation : Addictions et conduites addictives

Oppélia le Triangle convie les bénévoles d'associations à participer à une formation « Addictions et conduites addictives : comprendre, se positionner, s'orienter » les 23 et 24 mars 2016. Pour les bénévoles d'associations qui accueillent des personnes en difficultés sociales, Oppélia le Triangle propose deux jours de formation gratuite pour une meilleure connaissance des problématiques de toxicomanies et des structures ressources auxquelles il peut être fait appel pour les orientations et l'aide à l'évolution des situations. Pour plus d'informations, l'association « Oppélia le Triangle » vous invite à les contacter au 02.40.48.48.58

Délégation : Appel aux bénévoles pour projet photo

Coralie Couëtil, photographe, souhaite réaliser un projet intitulé « EN CHAIR ET EN OS ». Voici ses motivations et l'objectif.

"Médecins du Monde, c'est plus de 2000 bénévoles qui chaque année s'investissent en donnant de leur temps, en mettant leurs compétences ainsi que leur motivation au service de l'association en France. À Nantes, c'est une centaine de bénévoles qui s'engagent auprès de personnes sans-abri ou mal logés, auprès de personnes proposant des services sexuels tarifés ou auprès de la population Roms. Rejoindre Médecins du Monde en tant que bénévole, ce n'est pas simplement appartenir à une ONG internationale, c'est aussi partager des valeurs communes et participer à une démarche militante au sein d'équipes engagées pour la défense d'une même cause. C'est cet engagement que je souhaite mettre en lumière à travers ce projet photographique. Il s'agit de donner la parole à ces bénévoles en les interrogeant sur les raisons de leur engagement auprès de Médecins du Monde."

Pour réaliser ce travail, Coralie a besoin de vous ! Philippe et Marylène se sont déjà prêtés à l'exercice, voici le rendu. Nous espérons pouvoir exposer ce travail une fois qu'il sera terminé. Coralie a besoin d'une trentaine de



« Si je n'avais pas été là avec Médecins du Monde, elle serait morte en dormant la vie. » Philippe, Médecin

bénévoles, n'hésitez pas à prendre contact avec Corinne ou Nolwenn si vous êtes intéressés. Merci !



« M'engager dans quelque chose de plus grand que moi-même et de collectif. » Marylène, Psychologue

Dans vos agendas :

- Samedi 20 février : Élections régionales de MdM, débat s'adressant à tous sur "La démarche communautaire en question" en présence de François Berdougo.
- Lundi 22 février 20h : réunion d'équipe Caso Angers
- Mardi 23 février 18h : réunion d'équipe bidonvilles
- Mercredi 24 février 20h30 : réunion d'équipe prison
- Jeudi 25 février 20h30 : réunion d'équipe PPSST
- Mardi 1er mars : formation à la couverture maladie
- Mardi 19 avril : sensibilisation à l'interculturalité, médiation



Le code change !

Le code de la porte d'entrée de l'immeuble de MdM change

le 15 février.

Notez bien le nouveau : **2865*(étoile ou entrée)**